

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023/20**

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID : 011-211103015-20230511-DEL202320-DE



L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués 28 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Raymonde JEANNET, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Léa LACUVE, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Gérard PEYROT à Christine PÉANY, Romain TORRECILLA à Sébastien CAZEAUX, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Laurence MORATO-CARBOU à Thierry CAMBRAY.

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Modification du tableau de l'effectif communal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 10 janvier 2023,
Considérant la charge de travail du service administratif, la diversité de ses missions, et la réduction du temps de travail de l'agent d'accueil,

Madame le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1^e classe à temps complet, afin de renforcer l'équipe et assurer les missions suivantes : accueil physique et téléphonique, gestion des salles communales, état civil, animation et communication, gestion des applications, tâches bureautiques, courrier.

Étant donné le départ à la retraite d'un agent technique le 1^{er} avril 2023, **Madame le Maire propose également la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^e classe.**

Proposition du tableau complet des effectifs (incluant ces modifications) :

<i>Cadre ou emploi</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire de service</i>
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	15 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	24 heures
ATSEM principal 2 ^e classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^e classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	4	35 heures
Adjoint technique	C	1	35 heures

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID : 011-211103015-20230511-DEL202320-DE



Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** d'adopter les propositions ci-dessus.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 11 mai 2023
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.

